

Compte-rendu du Conseil Syndical

Séance du 11/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil du SIAGA, dûment convoqués en date du vingt-huit juin deux mil vingt-deux pour une séance le sept juillet deux mil vingt-deux reportée pour non-obtention du quorum, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle de réunion du SIEGA à Pont de Beauvoisin, sous la présidence de Jean-Louis REYNAUD, Président.

Monsieur PERROT Alain a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Mesdames et Messieurs : -

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs Williams DUFOUR, Robert EYRAUD, Pierre FAYARD, Marc GAUTIER, Roger JOURNET, Evelyne LABRUDE.

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Dominique COMBAZ, Alain PERROT

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Mesdames et Messieurs : Fabien GALLICE, Jean-Louis REYNAUD

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Mesdames et Messieurs : Patrick ROULAND

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mesdames et Messieurs : Roland BESSON, Nadine REUX, Freddy REY, Stéphane GUSMEROLI, Mathias LAVOLE, Daniel BATON, Marie-Christine FRACHON, Éric PHILIPPE, Bertrand PUGNOT, Raymond VAGNON.

AVAIENT DONNE POUVOIR

Dominique Combaz à Jean-Louis Reynaud

Eric PHILIPPE à Alain PERROT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Sophie Michon, chargée de mission GEMA et Sabine GANDY, Adjointe administrative,

Le quorum étant atteint le Président Jean-Louis Reynaud ouvre la séance à 18 h 05. Il remercie les délégués de leur présence.

Ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- Validation du programme détaillé du nouveau bâtiment SIEGA/SIAGA
- Préparation de la signature du contrat de bassin GABT
- Programme entretien ripisylve (programmation, marché)
- Etudes en cours :
 - Espèces Exotiques Envahissantes
 - Eco-pâturage
- Travaux de l'Ainan
- Recrutements : Chargée de mission communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques / chargée de mission ressource en eau et qualité des eaux.
- Délibérations :
 - Nouveau bâtiment SIEGA/SIAGA : validation du volet 4
 - Convention CEN 73 : travaux de restauration de zones humides
 - SIAM : avenant N° 2
 - Convention Zones Humides avec le CEN Isère,
 - Avenant à la convention Zones Humides déléguées avec le CEN Savoie,

- Avenant à la convention Zones Humides déléguées avec la CCLA,
 - Devis suivi écologique de l'Ainan,
- Divers/Questions : achat bureaux,...

Le conseil syndical valide l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 31/05/2022 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du compte-rendu.

Le Conseil Syndical vote l'approbation du compte-rendu avec une abstention

Nouveaux bâtiments : volet 4 : programme détaillé

Jean-Louis Reynaud explique que lors des différentes réunions de CoPil avec le SIEGA sur les futurs bâtiments, il a été proposé un nom : Maison de l'eau des pays du Guiers.
Jean-Louis Reynaud demande le vote pour le choix de ce nom

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le choix du nom pour les futurs locaux

Dans le cadre du projet de construction des futurs locaux du SIEGA et SIAGA, Jean-Louis REYNAUD expose aux membres du conseil syndical, l'état d'avancement de l'étude de programmation confiée au cabinet Florès. Il rappelle que la tranche ferme, désormais achevée, s'est déroulée en quatre temps :

- Volet 1 : diagnostics et préprogramme ;
- Volet 2 : étude de faisabilité ;
- Volet 3 : schéma directeur – scénario consolidé qui a fait l'objet d'une présentation aux comités syndicaux du SIEGA et SIAGA en date du 31 mai 2022 ;
- Volet 4 : programme détaillé et enveloppe.

Il précise que la tranche optionnelle n°1 consiste en une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage pour la sélection du concepteur et le suivi de la conception jusqu'à la phase d'avant-projet détaillé (APD). Elle peut désormais être affermie.

Jean-Louis REYNAUD rajoute que l'élaboration du programme a fait l'objet d'une concertation auprès des personnels des deux syndicats et du prestataire SUEZ. Par ailleurs, chaque phase a fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

Le futur équipement comprendra un bâtiment tertiaire et un bâtiment technique séparé, pour une surface utile totale de 888 m².

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 3 189 359 € HT, sachant que la part du SIEGA sera de l'ordre de 75 %, et celle du SIAGA de 25%. Ce montant n'englobe pas le coût de la déconstruction du bâtiment existant, estimé à 216.450 € HT.

Le coût toutes dépenses comprises (TDC) s'élève à 4 557 795 € HT réparti comme suit :

- Concours MOE, esquisse + frais administratifs d'organisation : 2 000 €
- Indemnisation des projets non retenus au concours : 46 300 €
- Honoraires architectes (Taux de rémunération global de 13 % environ) : 413 580 €
- Honoraires des autres prestataires :
 - Ordonnancement - Pilotage - Coordination (OPC) : 47 840 €
 - Système - Sécurité - Incendie (SSI) : 15 947 €

- o Bureau de Contrôle Technique (CT) : 63 787 €
- o Coordinateur Sécurité et Prévention de la Santé (SPS) : 47 840 €
- o Assurance Dommage Ouvrage (DO) : 38 272 €
- o Aléas et imprévus Aléas chantier : 159 468 €
- o Tolérance et actualisations :
 - Tolérance concepteur : 95 681 €
 - Tolérance sur appel d'offre entreprise : 95 681 €
 - Révision honoraires architecte : 24 446 €
 - Actualisation coût travaux au démarrage : 219 399 €
 - Actualisation pendant les travaux : 94 195 €
- o Frais divers : 4 000 €

Dans le cadre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage passé avec le SIAGA, le SIEGA est chargé d'assurer la réalisation des études et des travaux pour l'ensemble de l'opération. Il est à présent nécessaire d'organiser une consultation sous forme d'un concours d'architecture afin de sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera les missions de conception et de suivi de la construction de cet équipement.

Il indique qu'en date du 28 juin 2022 s'est tenu le CoPil durant lequel le cabinet Florès a présenté le volet 4 : programme détaillé (document en annexe). Il a été demandé quelques modifications : prévoir une mise en place de sécurité à l'accueil dans le cas où un usager serait violent. Il a été également demandé d'augmenter la surface des archives du SIAGA de 21 ml à 30 ml. Concernant la buanderie, il est souhaitable qu'elle soit commune aux 3 structures. Il est envisagé de mettre des armoires chauffantes dans les vestiaires.

Il est demandé quel est le montant de l'indemnisation pour les projets non-retenus, Alain Perrot indique que le montant est de 46 300 €.

Pierre Fayard demande si le concours est obligatoire. Jean-Louis Reynaud répond que oui car c'est en fonction du montant du projet.

Roger Journet demande comment le SIAGA financera cette opération. Jean-Louis REYNAUD répond que ce sera en autofinancement et prêt. Williams Dufour demande s'il y a des subventions. Sabine GANDY répond que les demandes sont faites par le SIEGA.

Jean-Louis Reynaud demande aux membres du conseil syndical le vote

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le programme détaillé volet 4 et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Signature officielle du contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truison

Sabine Gandy explique que sur 250 invitations, 54 personnes sont inscrites, les préfets d'Isère et Savoie se sont excusés de ne pas être disponibles. Hervé Gaymard, Président du département de la Savoie sera représenté par Gilbert GUIGUE, Vice-Président, Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère sera représenté par Fabien MULYK, Vice-Président. Le directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Laurent ROY, sera présent. Virginie Collot, adjointe cheffe de service de la DDT Savoie, représentera les services de l'Etat.

Le déroulement est le suivant :

- 9h30-10h00 : café d'accueil par Côté Lac
- 10h00 – 10h10 :
 - Discours d'accueil du Président CCLA : André Bois
 - Discours d'ouverture du Président SIAGA : Jean-Louis Reynaud
- 10h15 – 11h15 : Visite travaux renaturation marais du Gua et piquetage de protection de la végétation par Virginie Beauvais, CCLA
- 11h15-11h30 : présentation du contrat de bassin GABT par Didier Girard
- 11h30-11h35 : Allocution de Nicolas ALBAN, délégué régional AE

- 11h35-11h50:
 - Allocution de Gilbert GUIGUE, département 73,
 - Allocution Fabien Mulyk, VP département 38
- 11h50-11h55 : Allocutions représentant de l'Etat : DDT Savoie : Virigine Collot
- 11h55-12h30 : remerciements par Jean-Louis Reynaud qui invite les signataires à Cérémonie officielle de signature – Signature officielle
- 12h30 : Buffet apéritif par l'association des plateaux des fermes de Chartreuse

Entretien de la ripisylve 2022/2024

* Sophie Michon explique qu'Aurélien VILLARD va déposer le marché réservé de 3 ans en ligne :

- * Date limite du dépôt des candidatures 13/07/2022
- * Puis élaboration des bons de commande pour l'année 2022 à 2023
- * Montant maximum des prestations à commander sur 2022-2023
 - * Lot 1 : 44 500 € HT
 - * Lot 2 : 44 500 € HT
 - * Lot 3 : 31 000 € HT
 - * Lot 4 : 31 000 € HT

Roger Journet demande s'il est possible de communiquer le programme de base de la ripisylve. Sabine Gandy lui répond que la demande sera faite à Aurélien Villard

Etudes en cours :

- * **Action B1.4.2 - Espèces Exotiques Envahissantes, TOTAL 310 000€ HT**
 - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie
 - 2022 à 2023 - Etude estimée à 30 000€ HT
 - 2023 à 2024 - Travaux d'éradication mécanique estimés à 170 000€ HT
- * **En cours : Création du CCTP pour la réalisation de l'étude**
- * **Travaux complémentaires intégrés dans la gestion des ripisylves :**
 - 2022 à 2024 - Arrachage précoce : 60 000€ HT
 - 2022 à 2024 - Eco-pâturage sur les massifs en tête de bassin versant : 50 000€ HT

Sophie Michon précise que les travaux d'arrachage précoces et l'éco-pâturage sont faits en parallèles.

Recrutements :

Sabine Gandy explique que le SIAGA a recruté deux agents :

- * Chargée de mission communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques :
 - Offre publiée le 24/04/2022 (emploi territorial/pôle emploi)
 - Dépôt candidature : 26/05/2022
 - Poste : Voie contractuelle / contrat de projet 3 ans/ Filière technique catégorie B (technicien territorial)
 - Nombre candidatures reçues : 9
 - Candidatures sélectionnées: 6
 - Nombre d'entretien : 5
 - Candidature retenue : SICAUD Yolenne, master management des destinations touristiques. Mi-temps chargée de communication à Epagne Bourbre. Début contrat : 04/07/2022
 - Yolenne Sicaud sera présente mardi 12/07/2022

- * Chargée de mission ressource en eau et qualité des eaux :
 - Offre publiée le (emploi territorial/pôle emploi/indeed/linkedin)
 - Dépôt candidature : 31/05/2022
 - Poste : Voie contractuelle / contrat de projet 3 ans/ Filière technique catégorie A (Ingénieur territorial)
 - Nombre candidatures reçues : 45
 - Candidatures sélectionnées: 9
 - Nombre d'entretien : 7
 - Candidature retenue : Clémentine PERRIAL, Master II connaissance et valorisation des espaces aquatiques continentaux.
 - Début contrat : 22/08/2022

Convention CEN 38 : Travaux de conservation de zones humides

Sophie Michon explique que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement). Le CEN 38 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais de Berland, Marais de Chambrotin (Le Marais, Les Léchères et le ruisseau du Bois des Carmes), zone humide de Grosset. Le montant était inscrit au budget 2022 au compte N° 2128 pour la somme de 7 114 € TTC.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les travaux du CEN Isère et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Convention CEN 73 : périmètres

Sophie Michon rappelle que sur le périmètre transféré la convention est caduque au 30 juin 2022 et qu'il reste des travaux à réaliser. Dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement). Le CEN 73 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Val Tier - Les Bruchères, Les Rives, Le Truison - Côte Envers, Val Tier, Le Sourd - L'étang, Les Gabriaux en 2022. Le coût estimatif est de 6 584 € TTC. Ce montant était inscrit au budget 2022 au compte 2128.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les travaux du CEN Savoie et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Sophie Michon explique que sur le périmètre délégué (CCLA), il y a un reste à réaliser pour la somme de 1 976 € et qu'il convient d'établir deux avenants :

* Avenant CCLA/SIAGA : une partie des travaux prévus dans le cadre de la convention 2021 relative à la mise en œuvre d'un plan de gestion des milieux naturels dans le cadre de la GEMAPI n'a pas pu être réalisée. La convention arrive à échéance le 31 juillet 2022, les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer toutes pièces nécessaires.

* Avenant CEN73/SIAGA : une partie des travaux prévus dans le cadre de la convention 2021 relative à la mise en œuvre d'un plan de gestion des milieux naturels dans le cadre de la GEMAPI n'a pas pu être réalisée. Cette convention arrive à échéance le 31 juillet 2022. Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Travaux de l'Ainan

Sophie Michon rappelle que des travaux sur l'Ainan étaient prévus dans le précédent contrat de bassin. Sur la commune de St Geoire en Valdaine, en secteur amont, l'Ainan est très rectiligne, il était prévu de le re-méandrer et d'ouvrir un chenal en zone humide sur l'aval pour éviter les dépôts sédimentaires.

Sophie Michon rappelle les échéances qui étaient prévues :

- **2016** : Dépôt dossier d'autorisation
- **2017** : Blocage foncier → fin 2021
- **2022** : Reprise du dossier règlementaire et dépôt d'une procédure allégée le 8 avril
→ Travaux prévus pour août-octobre 2022
- **Juin 2022** : demande de suivis écologiques complémentaires de la DREAL

Sophie Michon explique que la DREAL demande des études complémentaires de suivi, notamment pour les amphibiens, la recherche d'insectes et une cartographie. Le montant de ces suivis complémentaires est des 9333.60 € TTC

Pierre Fayard demande si le SIAGA est certain de pouvoir engager ces travaux. Sophie Michon lui répond que rien n'est sûr car les travaux ne pourront pas commencer en août 2022 comme initialement prévu car le suivi écologique du mois de juillet a fait ressortir la présence d'espèces protégées comme la chauve-souris, raison pour laquelle il faut effectuer un suivi écologique complémentaire.

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer toutes pièces nécessaires.

SIAM : avenant N°2

Sabine Gandy explique qu'il convient d'établir un second avenant à la convention de mandat avec le SIAM.

En effet, compte-tenu des actualisations de prix, le montant de l'opération s'élève à 1 256 298.17 € TTC. Ce montant dépasse le montant de la convention initiale (983 125,00 € HT, soit 1 179 750,00 € TTC) et de l'avenant N°1 (60 000,00 € HT, soit 72 000 € TTC) soit 1 043 125,00 € HT, soit 1 251 750,00 € TTC.

Le montant de l'avenant N°2 sera donc de 3790.14 € soit 4548.17 € TTC, portant le montant total global du programme à 1 046 915.14 € HT soit 1 256 298.17 € TTC.

Sabine Gandy précise qu'il restera donc un titre de 31 380.00 € TTC à établir au SIAM afin de solder l'opération.

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Questions/Divers

- Pour information Sabine Gandy indique que l'arrivée de 2 agents a entraîné l'achat de mobilier de bureau financé par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%. Le coût est de 9328.25€ TTC (livraison et installation comprises) pour 2 bureaux avec séparation frontal, 2 fauteuils, 3 armoires, 1 table de réunion, 10 chaises.

- Lors du CS du 31/05, il a été présenté la démarche pour le pré-arbitrage des systèmes d'endiguement. Il a été développé les critères de pré-arbitrage permettant de définir les ouvrages hydrauliques ayant un rôle de protection des inondations et, de fait, répondant à la compétence GEMAPI.

Pour rappel, 80 ouvrages hydrauliques ont été identifiés et analysés.

- 23 feront l'objet d'une étude complémentaire pour être classés en système d'endiguement
- 57 n'ont pas été retenus

Pour les 57 non retenus, le SIAGA souhaite engager une démarche auprès des communes et EPCI concernés afin de présenter l'analyse faite et de valider collégalement le pré-arbitrage.

Ainsi, ces rencontres sectorielles s'effectueront fin août -début septembre 2022. Pour ce faire, et porter la voix du syndicat, nous sollicitons la participation des conseillers intercommunautaires suivants :

Commune	EPCI	Représentant technique EPCI	Représentant Elu SIAGA
Saint Genix Belmont-Tramonet Romagnieu	Val de Guiers	Stéphane MARTINOTTI	Alain Perrot
	Val du Dauphiné	Maxime Malossane	Jean-Louis Reynaud
Saint-Geoire-en-Valdaine Saint Bueil	CA pays Voironnais	Romain Izylowski	Roland Besson
Entre Deux Guiers	CC Cœur de Chartreuse	Cédric Argoud	Williams Dufour
Les Echelles	CC Cœur de Chartreuse	Cédric Argoud	Pierre Fayard
Saint-Laurent-Du-Pont	CC Cœur de Chartreuse	Cédric Argoud	Mathias Lavolé
Saint-Joseph-de-Rivière	CC Cœur de Chartreuse	Cédric Argoud	Roger Journet

Alexia GIROUD en charge de la démarche contactera les élus pour organiser les réunions. Pour toutes informations complémentaires, elle reste disponible au 07-63-51-43-71.

Alain Perrot demande comment ça se passe pour les digues privées. Jean-Louis Reynaud lui répond que c'est le même fonctionnement.

Dominique Combaz demande si la digue d'Entre-Deux-Guiers est concernée. Sophie Michon lui indique que nous demanderons à Franck Remond de lui faire parvenir la liste des ouvrages retenus.

L'ensemble des membres du conseil syndical n'ayant pas d'autres questions et l'ordre du jour ayant été complètement examiné, Jean-Louis Reynaud lève la séance à 19h30.

Le 11 juillet 2022

Le Président
Jean-Louis REYNAUD